Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_134_DEB-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	23	32

Vote
Pour : 32
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2025-134

L'an 2025, le 18 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 12 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 12 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, Président

Mmes : BERNARD Danie, BOULANGER Catherine, BOULZENNEC Isabelle, BOUSSARD Laure, KERFERS Jocelyne, LE GUEN Annie, LE GUERN Isabelle, MAZEAS Jacqueline, MOISAN Viviane, PENSIVY Patricia

MM : COTTEN Daniel, COTTY Stéphane, LE LOUARN Eric, FEAT Samuel, GALGUEN Mickaël, GOUBIL Didier, LE CAM Alain, LE BIHAN Erwan, LE FER Etienne, LE MOROUX Cédric, QUILTU Jacques, URIEN Patrick,

Absent(s) ayant donné procuration (9) : AUFFRET Ludovic à MAZEAS Jacqueline, FAUCHEUX Olivier à COTTEN Daniel, GUILLEMOT Hélène à TROADEC Christian, COGEN Dominique à KERFERS Jocelyne, BOULANGER Vincent à BERNARD Danie, YVINEC Jérôme à LE GUERN Isabelle, NEDELLEC Philippe à URIEN Patrick, KERDRAON Anne-Marie à BOULANGER Catherine, LE GOFF Bruno à QUILTU Jacques

Absents: BERNARD Jo

A été nommé secrétaire : COTTEN Daniel

D2025-134 Reprise de provisions pour créances douteuses

Rapporteur : Jacques QUILTU- Technicienne référente : Anna BOUVIER

En application des articles L 2321-2 al. 29 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, des provisions doivent être constituées par décision de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences effectuées par le comptable.

Par délibération n°2023 en date du 21 décembre, le conseil communautaire a opté pour le régime de provisions semi-budgétaires (c'est-à-dire avec mise en réserve),

Des provisions ont ainsi été constituées sur le budget principal et le budget transport.

1) ***Sur le budget principal***

Provisions constituées :

Année 2020 - Article 6815 - Mandat 340 : 56 000 € - Atelier relais Branthôme
Année 2021 - Article 6815 - Mandat 3466 : 56 000 € - Atelier relais Branthôme
Année 2022 - Article 6815 - Mandat 3740 : 56 000 € - Boulangerie de Cléden-Poher
Année 2023 - Article 6817 - Mandat 4137 : 23 028.37 € dont Pépinière : 12 077, 36 €
Boucherie : 2 730 €
Bar de Plounévézel : 4134, 04 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_134_DEB-DE

Logement de Cléden : 1952, 20 €
Piscine : 843.10 €
Ecole de Musique : 1028, 95 €
OT : 35, 26 €
Vorgium : 188, 75 €
Espaces verts : 38, 71 €

Année 2024 - Article 6815 - Mandat 4164 : 25 000 € non affectés

Total provisions constituées de 2020 à 2024 : 216 028, 37 € dont 6817 : 23 028, 37 € et 6815 : 193 000 €

Une partie de ces provisions doit aujourd'hui être reprise du fait de l'admission de créances en non-valeur.

Réalisation du risque en 2025 - Admissions en non-valeur :

Mandat 3432 - 147 462.58 € HT
Loyers boulangerie de Cléden-Poher : 37 271.04 €
Loyers logement de Cléden-Poher : 13 451 €
Loyers bar alimentation de Plounévézel : 2 983.37 €
Loyers atelier-relais ZAC Villeneuve : 93 757.17 €

Mandat 3575 - 3 278.68 € HT
Loyers boucherie de Poullaouën :2275 €
Loyers pépinière d'Entreprises : 121.25 €
Piscine : 230.25 €
Ecole de Musique : 72.96 €
Voirie : 530 €
Transports scolaires : 48.62 €
OPAH : 0.60 €

Mandat 3576 - 64.39 €
Piscine : 37.55 €
Ecole de Musique : 10.84 €
Pépinière : 16 €

Total admissions en non-valeur du budget principal :

Boulangerie de Cléden-Poher	37 271.04 € HT
Logement de Cléden-Poher	13 451 € HT
Bar alimentation de Plounévézel	2983.37 € HT
Atelier-relais ZAC Villeneuve	93 757.17 € HT
Boucherie de Poullaouën	2 275 € HT
Pépinière d'Entreprises	137.25 € HT
Piscine	267.80 €
Ecole de Musique	83.80 €
Voirie	530 €
Transports scolaires	48.62 €
OPAH	0.60 €
Total	**150 805.65 €**

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_134_DEB-DE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***Autorisent la reprise d'une partie de ces provisions pour 150 805.65 €.***

2) <u>Sur le budget Transport :</u>

<u>Provisions constituées au 6815</u> : Année 2024-Mandat 394 : 1000 €

Une partie de cette provision doit aujourd'hui être reprise du fait de l'admission de créances en non-valeur.

<u>Année 2025-réalisation du risque-Admissions en non-valeur</u> :

Mandat 299 : 11.66 € HT
Mandat 300 : 865.46 € HT
Total : 877.12 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***Autorisent la reprise d'une partie de ces provisions pour 877.12 €.***

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 19/12/2025
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900744-20251223-2025_134_DEB-DE